



COMMISSION FUTSAL

Se réunit le mercredi
Ligne directe : 04.92.15.80.35

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°12
Réunion du mercredi 19 juin 2024

Président : M. Patrick LEVY

Membres : MM. Raymond LASSERRE, Khalil BENCHEIKH

FINALE COUPE COTE D'AZUR

La finale s'est déroulée salle des « Muriers » de Cannes la Bocca, le samedi 15 juin 2024 à 18 h 00.

La Commission remercie la Municipalité, pour la mise à disposition de son infrastructure. Elle remercie également le club de Cannes Futsal pour son investissement et sa disponibilité.

Remerciements à M. Julien LANDUCCI, membre du Comité Directeur, ainsi qu'à Mme. Yveline LALLIER, membre de la Commission Fédérale des Délégués Nationaux.

Remerciements également au représentant des arbitres, M. Claude CASTROFLORIO, au Président des Délégués, M. Franco DORI, aux officiels MM. REGAIEF Mounir et MEJRI Rayan (tous deux arbitres du District de la Côte d'Azur) et à M. Kevin ASSATI (CTD PPF).

CANNES FUTSAL / NICE FUTSAL

VICTOIRE : **NICE FUTSAL 4 -1**

Le Président de séance :
M. Patrick LEVY.

Le Secrétaire de séance :
M. Raymond LASSERRE